

## Courriel n°9

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] PARC EOLIEN VOIE CORETTE - CONTRIBUTION

**Date :** Mon, 26 Sep 2022 19:03:25 +0200 (CEST)

**De :** @laposte.net

**Répondre à :** @laposte.net

**Pour :** pref-consult-public@somme.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution en émettant le souhait que la décision qui sera prise à la suite de cette enquête publique soit DEFAVORABLE compte-tenu du manque de rigueur de ce dossier.

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

PARC EOLIEN VOIE DE CORETTE

AVIS DEFAVORABLE A LA REOUVERTURE DE CE PROJET !!!

Elle est bien singulière cette enquête publique ! On demande au citoyen son avis pour évaluer les capacités financières d'un promoteur et sur l'implantation des postes de livraison !

Un capital social de 37 000 euros et le PLU de Matigny même pas pris en compte pour l'implantation des postes de livraison !!!

Personne n'est donc capable de VERIFIER les documents des promoteurs !! Il faut que ce soit le citoyen qui paye de ses deniers pour faire respecter la loi !!!

Là on touche le fond ! L'éolien à marche forcée et à la hussarde !!

Comme si tout le reste ne suffisait pas !

Comment peut-on encore imposer à une population qui dans les 17 kms autour de ce projet a déjà la vision de 75 éoliennes, 68 validées à venir soit déjà un "acquis" de 143 mâts lumineux et enfin 185 un peu plus tard quand un projet comme celui-ci aura abouti !!!

30 "parcs" ou plutôt 30 "exploitations industrielles" dans un cercle aussi petit !! Mais comment, comment, peut-on encore prendre en considération ces demandes de promoteurs opportunistes, à l'organigramme digne d'une toile d'araignée, bien fragile et surtout capable de s'évaporer quand viendra l'heure de démonter ces machines !!!

28 communes sur 31 qui ont "déjà donné" et qui refusent, et on veut encore leur imposer encore.

N'ont ils pas fait assez d'efforts ces gens de la Somme ? Parce que leur paysage n'est pas "remarquable" on a le droit de le saccager encore ! Et qui à le droit ? N'importe quel individu devenu promoteur qui peut se payer des études démesurément compliquées à souhait, pleines de courbes et de statistiques. "Etudes" copier coller d'autres études, jonglant avec les approximations, se jouant des autorisations touchant à la sécurité du territoire. Même pas la peine de les présenter ces autorisations alors qu'en ces temps troublés c'est un point non négligeable. Là encore trop de portes ouvertes, trop de dérogations, entre l'Armée et les promoteurs, ce sont ces derniers qui ont gain de cause. Leur cause est devenue "raison d'état", noble à souhait alors que les moyens utilisés font du citoyen ordinaire un assiégé. On vient sur son lieu de vie, on le chamboule, on lui impose. Il ne peut pas se défendre, il n'a pas les moyens alors on prend des avocats, soit dit au passage pour eux aussi l'éolien est une manne !

Je ne sais même pas si quelqu'un lira ce message de dégoût et de désespoir, mais partout en France c'est la même chose. On assiste impuissants à la destruction programmée de nos territoires, de notre patrimoine, de ce que nous ont légué nos ancêtres souvent au prix du travail difficile d'une terre qui ne connaissait pas les machines. Cette terre on l'éventre de toute part, les zones humides, les captages, on s'en affranchit. Les barbares d'aujourd'hui ce sont les

promoteurs éoliens et ils sont imposées dans les zones rurales par des directives assassines prises à la légère !

Un livre, celui de Fabien Bouglé, la face noire de la transition écologique est certes un brûlot mais il a le mérite "d'expliquer" à tous ceux qui se voilent la face parce qu'ils veulent préserver un statut ou un poste, sans penser aux conséquences pour ceux qui viendront après, leurs enfants et les enfants de leurs enfants !

Comment peut-on encore perdre du temps avec de tels dossiers, qui veulent passer à la hussarde, parce que les temps sont favorables, comment, comment croire encore à la Justice pour le citoyen.

Cette enquête publique d'opérette est révoltante !! Elle fera figure de "collector" à l'heure des comptes qui finira par arriver !

## Courriel n°10

### ----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] projet éolien "Voie Corette"

**Date :** Tue, 27 Sep 2022 04:38:11 +0200 (CEST)

**De :** <@orange.fr>

**Répondre à :** <@orange.fr>

**Pour :** pref-consult-public@somme.gouv.fr

Avis DEFAVORABLE argumenté de quelques réflexions.

- Etant, nous-mêmes encerclés et saturés de 85 éoliennes autour de notre village.....! nous disons STOP à toute nouvelle implantation et où que ce soit..... !

- STOP à la destruction de notre cadre de vie. Les ruraux ne sont pas des misérables que l'on "méprise" . A présent, nous avons suffisamment donné pour une "énergie peu productive", il est temps de faire cesser cette gabegie.....

- Les énergies renouvelables se sont ajoutées aux énergies fossiles et ne les remplacent aucunement.

- Notre planète est mise au service de la finance et non au "nom de l'écologie".

- Le coût d'un parc éolien en milieu rural (quand il y a du vent !.....) équivaut à la construction de 10 maisons médicales équipées et employant au total 200 personnes hautement qualifiées. On peut, peut-être, s'interroger ?.....

- Tableau de production "C02 dans le monde" très significatif =

	28%	CHINE
UNIS	15%	ETATS
	10%	EUROPE
	01%	FRANCE

On pourrait argumenter longuement ainsi..... !

Je terminerai par le gâchis imposé à notre ruralité :

"La TERRE est le jardin qui nous est confié pour notre propre subsistance, pour celle de tous les peuples et pour faire grandir également notre émerveillement devant la CREATION".

De toute évidence, nous n'avons pas le droit de sacrifier cette TERRE au profit de lobbys peu scrupuleux qui, force est de constater, sèment le désaccord dans nos villages, arrosent ceux qui les arrangent de leurs enveloppes.....Tout ceci est nauséabond et demande réflexion..... !

Merci de prendre en compte cet avis.